



LE SPORT POUR TOUS
AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE
2020-2021

DE LA CLASSE DE CP À LA CLASSE DE 3^{ÈME}

AIDE ATTRIBUÉE SANS CONDITIONS DE RESSOURCES

CONTACT CCAS : 02 35 13 18 00

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Gonfreville l'Orcher propose aux jeunes scolarisés du CP jusqu'en 3^{ème} une aide financière à la pratique sportive d'un montant maximum de 30€. Celle-ci est attribuée pour l'année scolaire et par enfant et **sans** conditions de ressources.

Au regard du contexte sanitaire actuel, le retour du dossier complet se fera sous enveloppe à déposer dans l'urne se trouvant à l'entrée de la Mairie du centre et dans les annexes de Mayville et Gournay.

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS

- être domicilié(e) à Gonfreville l'Orcher
- être scolarisé(e) en école élémentaire ou au collège (du CP à la 3^{ème})
- être inscrit(e) dans un club sportif, une association ou un organisme affilié à la fédération sportive
- le coût restant à charge de la famille doit être au minimum de 40€ - déduction faite de toute autre aide éventuelle perçue (Comité d'entreprise, Département...)
- sur présentation de la facture ou de la licence acquittée

LES BARÈMES

Le montant de l'aide est en fonction du reste à charge pour les familles selon le barème suivant :

les restes à charge de la famille

- entre 40€ et 49€ **10€ d'aide**
- entre 50€ et 59€ **20€ d'aide**
- 60€ et plus **30€ d'aide**

LES DOCUMENTS À FOURNIR

- le formulaire d'inscription à faire compléter et signer par l'organisme sportif
- la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- la photocopie du livret de famille
- la photocopie de la notification de la CAF d'août 2020
- un RIB au nom et à l'adresse du demandeur



Nom et prénom de l'enfant

date de naissance / / 20

établissement scolaire fréquenté

Noms, prénoms et adresse des parents

..... n° téléphone impératif

Partie à remplir par l'entreprise ou le CE du parent

Je soussigné(e)

responsable de l'entreprise ou du CE

certifie que M. ou Mme

ne bénéficie d'aucune aide bénéficie d'une aide financière d'un montant de €

Certifiée sincère et véritable, la présente attestation,

faite à le

Cachet et signature obligatoires

Coût restant à la charge de la famille avant l'aide éventuelle du CCAS €

Partie à remplir par le CCAS de la Ville de Gonfreville l'Orcher

Le CCAS de la Ville de Gonfreville l'Orcher certifie que la famille bénéficie d'une aide représentant :

10€ 20€ 30€

Certifiée sincère et véritable, la présente attestation,

faite à le

Cachet et signature obligatoires

Coût restant à la charge de la famille €

Ne pas découper les parties ci-dessus

ATTESTATION D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)

fonction

représentant le club, l'association ou l'organisme sportif (libellé complet)

.....

adresse

.....

atteste que l'enfant : Nom prénom

est inscrit(e) à l'activité suivante

pour la période du au

montant de la licence montant payé par la famille

fait le

cachet et signature de l'organisme sportif

.....

Ce document est à présenter au CCAS accompagné des justificatifs obligatoires.

LES MODALITÉS

- les aides sont versées sous forme de virement bancaire sur présentation de la facture acquittée
- deux périodes pour solliciter cette aide auprès du CCAS :
 - **du 12 au 30 octobre 2020**
 - **du 4 au 22 janvier 2021**

.....

**CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

